

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 7 novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
31 octobre 2025
Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.
En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,
Présents : 10 ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, d'HÉROUVILLE Yolande,
Votants : 13 NOËL Samuel, PONSIGNON Eric, DAVID Patrick, PACAUD Anne-Christine,
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : Mesdames BOUREY Anne, pouvoir à M. COLAS Christian, DEREAU-FRAUDET Adeline, pouvoir à Mme PACAUD Anne-Christine, Monsieur CUISINIER Quentin, pouvoir à M. MARIE Olivier.
Etaient absents : Madame QUELIN Sophie, Monsieur MORDELET Jonathan.
Secrétaire de séance : Madame d'HÉROUVILLE Yolande.

La séance est ouverte à 18 h 00.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : CRÉATION DE POSTES ADMINISTRATIFS À TEMPS INCOMPLET

Suite aux contacts de juin 2025 avec les dirigeants de la Poste, il a été convenu de poursuivre le contrat d'ouverture de l'Agence Postale Communale, malgré le faible nombre de transactions hebdomadaires. Pour assurer cette continuité, les durées et les horaires d'ouverture ont été revus. En particulier l'ouverture de l'APC le Samedi matin a été confirmée, à la satisfaction de la clientèle, de même que des horaires d'ouverture en soirées jusqu'à 18h30.

La personne occupant le poste d'Agent Administratif pour le service de l'APC, actuellement en contrat à durée indéterminée avec un forfait hebdomadaire de 17h30, ne pouvant assurer l'ouverture du Samedi, accepte de réduire son forfait horaire à 14h hebdomadaires.

Il est proposé au Conseil de valider ce nouveau forfait horaire pour l'Agent concerné. Le Conseil Municipal valide cette modification de forfait horaire hebdomadaire.

Pour assurer le fonctionnement de l'Agence Postale Communale conformément aux accords passés avec la Poste au cours de l'été 2025 et aux habitudes prises depuis cette date (en particulier ouverture de l'APC le Samedi matin) à la satisfaction de nombreux habitués, il est proposé au Conseil de créer :

- un poste d'Agent administratif non titulaire à temps non complet, pour assurer l'ouverture du Samedi matin, sa rémunération sera calculée sur la base du premier échelon du grade, pour un forfait horaire hebdomadaire de 3 h
- un poste d'Agent administratif non titulaire à temps non complet, pour assurer l'ouverture hebdomadaire en cas d'absence, sa rémunération sera calculée sur la base du premier échelon du grade, pour un forfait horaire hebdomadaire de 12 h.

Le Conseil Municipal donne son accord pour valider cette création de postes.

APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

La modification proposée des statuts de la Communauté de Communes conduit à substituer la CCVDS à la Commune de CERDON au sein du syndicat de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre, suite à la prise en compte de la compétence GEMAPI et de l'Intérêt Communautaire que revêt l'Etang du Puits sur les plans économique et touristique.

Le Conseil Municipal donne son accord pour valider cette modification des statuts de la CCVDS.

INFORMATIONS DIVERSES

- Fin des travaux de rénovation du parquet de la salle du Conseil, endommagé depuis de nombreuses années
- Obtention des Fonds de Concours demandés à la Communauté de Communes pour les différents investissements de l'année 2025 : la plupart des aides financières seront versées avant la fin de l'année.

Pour extrait,
Le Maire,



C. COLAS.